

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes Question écrite n° 6023

Texte de la question

M. Didier Mathus appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la politique du Gouvernement dans le domaine des TICE (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement), et notamment sur le développement d'une télévision éducative interactive. L'éducation nationale n'a jusqu'à présent pas vraiment su saisir l'opportunité que constituent les nouvelles technologies en tant qu'outil pédagogique. Si de nombreux efforts ont été faits tant par l'Etat que par les collectivités pour l'équipement en matériel, l'action sur les contenus est restée très timide. Ainsi, contrairement à d'autres pays, il n'y a pas eu de véritable développement d'une télévision à dimension éducative en France. Aujourd'hui une plate-forme de contenus à vocation pédagogique semble se dessiner autour de France 5 et du CNDP. Cette « WEB-TV » pourrait être un très bel outil si l'éducation nationale s'y engage pleinement. Il serait indispensable pour cela de fédérer tous les acteurs publics potentiels dans ce dossier, pour éviter qu'une fois de plus les rivalités et la dispersion ne limitent l'ambition de ce projet. Il est légitime et indispensable qu'une initiative publique soit clairement affirmée dans ce domaine. L'éducation nationale peut être le fédérateur des différents opérateurs : France 5, CNDP, INA, CNED, etc. En conséquence il souhaite connaître la position et l'action du Gouvernement concernant la mise en oeuvre de cette stratégie.

Texte de la réponse

L'éducation nationale, dans sa mission de service public, doit oeuvrer pour une démocratisation et une facilitation de l'usage des ressources numériques de quelque nature qu'elles soient, textuelles, iconographiques ou sonores. C'est pourquoi s'est forgé le concept d'un espace numérique d'éducation, portail d'accès à un socle minimal de ressources numériques, rassemblant les « fondamentaux » du savoir et accessible dans les conditions suivantes : gratuité et liberté d'utilisation des contenus mis à disposition à des fins pédagogiques. Ce portail, dans un premier temps, s'adresse aux enseignants, aux étudiants et aux élèves des écoles, des collèges, des lycées, des IUFM et des centres de documentation pédagogique du réseau Scéren. A moyen terme, il sera ouvert aux universités. Par son truchement, les utilisateurs pourront récupérer un extrait littéraire, une carte géographique, une reproduction d'oeuvre d'art, une image médicale, un article de journal, une séquence de film, un enregistrement musical et l'inclure dans un cours, un exposé, une présentation numérique, etc. En février 2003, la première offre devrait proposer : des médias, un site spécifique de l'Agence France Presse et les sites de journaux de la presse quotidienne nationale et régionale avec, le cas échéant, un crédit d'archives téléchargeables ; des dictionnaires et des encyclopédies : « Le Robert », « Le Robert junior », l'encyclopédie « Tout l'univers », l'encyclopédie « Hachette multimédia pro », « L'Encylopedia Universalis », produits tous reconnus d'intérêt pédagogique par la commission multimédia du ministère ; des archives audiovisuelles numérisées, sous forme de clips assez courts pour autoriser le téléchargement, extraits des fonds de l'INA avec, en fil conducteur, des repères chronologiques de l'histoire de France du xxe ; des données économiques et statistiques de l'INSEE : des ressources muséales, avec, tout d'abord, le site Louvre.edu ; une centaine d'images satellitales, distribuées par Spot Image ; un corpus de textes de la littérature française, avec le site « Basile », réalisé par le CNED et les édition Champion ; des animations scientifiques, en mathématiques, sciences-physiques, sciences de la vie et de la Terre, réalisées avec la technologie flash, modulaires, brèves et interactives, pour illustrer des notions de programme nécessitant un recours à une représentation dynamique. L'offre actuelle est appelée à s'étendre au-delà des accords déjà passés. Dès à présent, de nombreuses discussions sont en cours avec des éditeurs de ressources publics et privés, tout particulièrement dans le domaine de l'audiovisuel, pour étudier leur intégration dans cet espace numérique. Aussi, les travaux menés actuellement par le Scéren-CNDP et FR. 5 autour du concept de WebTV ont tout naturellement vocation à prendre place dans l'offre globale de ressources numériques de qualité mise à disposition des élèves et des professeurs. Une préfiguration de l'espace numérique d'éducation va être testée sur un panel limité d'établissements volontaires. Ce panel est aujourd'hui constitué, à l'issue d'un appel à candidatures qui a été lancé auprès des académies en mai 2002. Il comprend les IUFM et leurs antennes (environ 130 établissements), les centres de documentation pédagogique du réseau Scéren (environ 170 établissements), des écoles (environ 550), des collèges (environ 390) et des lycées d'enseignement général ou professionnel (environ 330). Le test va se dérouler de février 2003 à juin 2004. Jusqu'en juin 2003, la mise au point des modalités techniques d'accès au portail et des modalités de suivi et d'accompagnement constitueront les priorités d'étude, en concertation avec les équipes pédagogiques des académies et des établissements du panel. Cela devrait permettre que l'année scolaire 2003-2004 soit, quant à elle, préférentiellement consacrée à l'évaluation, quantitative et qualitative, des usages et à l'analyse des besoins. A elle seule, cette première phase représente un investissement de plus de deux millions d'euros.

Données clés

Auteur: M. Didier Mathus

Circonscription: Saône-et-Loire (4e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 6023 Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 novembre 2002, page 3953 **Réponse publiée le :** 24 février 2003, page 1441